



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 70336

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide internationale de la France en matière de lutte contre le développement du sida. Il souhaite savoir si un bilan de l'aide de coopération à destination des pays du Sud et notamment de l'Afrique subsaharienne a été fait. Il lui demande de lui préciser les moyens affectés par la France à cette aide.

Texte de la réponse

Les programmes de lutte contre le Sida financés par la coopération française de 1987 à 1997 ont fait l'objet d'une évaluation globale en 1999-2000. Cette évaluation a été réalisée par une équipe d'experts du CREDES et pilotée par le bureau de l'évaluation de la direction générale de la coopération et du développement. Le rapport de cette évaluation a fait l'objet d'une publication en deux volumes (Editions de la DGCID, Série évaluations n° 51, 2001). Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes : il s'agit d'un programme important quantitativement (710 MF sur 10 ans, 60 projets dans 28 pays), et évolutif en fonction de l'évolution de la pandémie, des impulsions politiques et de la prise en compte de nouveaux opérateurs (ONG, associations de personnes vivant avec le VIH). Le programme a revêtu de multiples facettes en abordant la quasi-totalité des champs de la lutte contre le Sida (sécurité transfusionnelle, information-éducation, soutien au dépistage, appui au suivi épidémiologique, soutien aux associations, formation des personnels, prise en charge médico-psycho-sociale des patients...). Le programme a fait preuve d'une grande capacité d'innovation mais d'un manque de coordination par le niveau central, lié à la faiblesse numérique de l'équipe chargée de cette coordination et à la grande évolutivité de l'épidémie et des moyens de lutte. Le rapport d'évaluation a permis de définir, au mois de juillet 2001, un cadre stratégique pour « la politique de coopération internationale de la France en matière de lutte contre le Sida dans les pays en développement », également publié (Editions de la DGCID, Série Repères, 2001). Afin de poursuivre l'adaptation de l'intervention de la France face à une endémie très évolutive, chaque projet financé par le Fonds de solidarité prioritaire fait l'objet, en complément d'évaluations internes au ministère, d'au moins une évaluation par un expert extérieur au projet (le plus souvent finale). Cette évaluation permet, d'une part, de capitaliser les expériences et, d'autre part, de définir de manière plus pertinente de nouvelles interventions dans le pays concerné. En 2000-2001, ont été ainsi évalués les projets en République centrafricaine, au Gabon, à Djibouti, au Cambodge, au Bénin, en Côte d'Ivoire, et dans les Caraïbes. Dans chacun de ces pays, un nouveau projet financé par le Fonds de solidarité prioritaire est en cours d'instruction et devrait être mis en oeuvre au premier semestre 2002.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70336

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6987

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1073